



N° 13-604-M au catalogue — N° 059

ISSN : 1707-1844

ISBN : 978-0-662-08701-4

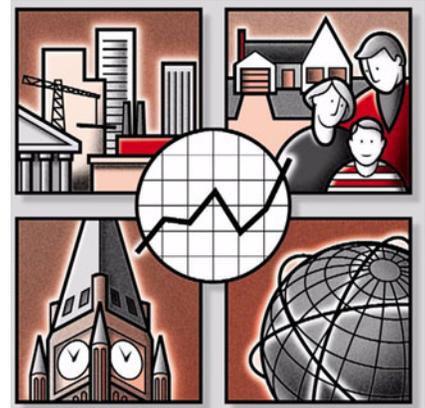
## Document de recherche

**Comptes des revenus et dépenses série technique**

# **Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006**

Division des comptes des revenus et dépenses  
21<sup>e</sup> étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-3640



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## **Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, Mise à jour jusqu'en 2006**

Ce document rend compte de la mise à jour jusqu'en 2006 du Modèle des ressources humaines (MRH) du Compte satellite du tourisme élaboré par Statistique Canada. Le MRH fournit des données détaillées sur l'emploi connexe au tourisme. Des données sur les traitements et les salaires, le nombre d'emplois et les heures travaillées par profession y figurent. Les données sont de plus ventilées par l'âge, le sexe et par le statut d'immigrant. Cette étude est un outil pour la formation et la planification du tourisme.

La présente étude a été préparée par Charles Morissette et Berouk Terefe de la Section de l'analyse et des projets de recherche et développement de la Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada. Elle a été rendue possible grâce au financement conjoint, du Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, de Ressources humaines et Développement social Canada ainsi que de Statistique Canada.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l' "American National Standard for Information Sciences" - "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 1984.



**Ottawa  
Avril 2008**

N° 13-604-MIF n° 59 au catalogue  
ISSN: 1707-1844  
ISBN: 978-0-662-08701-4

N° 13-604-MPB n° 59 au catalogue  
ISSN: 1707-1720  
ISBN: 978-0-662-05658-4

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2008

This publication is available in English (Catalogue no. 13-604-MIE no. 59).

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée de recherche de critique de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de » s'il y a lieu) : Statistique Canada nom du produit numéro au catalogue volume et numéro de l'issue période de référence et page(s). Autrement il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit reproduction électronique mécanique photographique pour quelque fin que ce soit sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada Ottawa Ontario Canada K1A 0T6.

### **Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui sont observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

## Table des matières

Sommaire .....	4
1.0 Introduction .....	5
2.0 Cadre .....	5
3.0 Concepts et définitions .....	6
4.0 Portée de l'étude .....	8
5.0 Résultats .....	9
6.0 Conclusions et travaux à venir .....	15
Annexe A : Sources des données .....	16
Annexe B : Méthodologie .....	19
Annexe C : Industries du tourisme dans le MRH .....	21
Annexe D : Professions liées au tourisme dans le MRH .....	22
Annexe E : Sommaire des tableaux .....	24
Glossaire des termes .....	25
Bibliographie .....	28
Série technique .....	29

# Module des ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2006

## Sommaire

- La présente étude fournit des données détaillées sur l'emploi à l'intérieur d'un module des ressources humaines (MRH) du Compte satellite du tourisme (CST). Ces informations sont utiles pour les analystes du tourisme, ainsi que les planificateurs de l'emploi et de la formation.
- Étant donné que le MRH est fondé sur les mêmes concepts que le CST du Canada et que les Indicateurs nationaux du tourisme, il est possible de faire des comparaisons directes avec les données de ces comptes.
- Dans la présente diffusion, le MRH est mis à jour jusqu'en 2006, il portait auparavant jusqu'en 2005. De plus, les données révisées provenant de l'Enquête sur la population active et des Comptes canadiens de productivité ont été introduites, ce qui donne lieu à des révisions au MRH de 1997 à 2005.
- Des données détaillées sont disponibles pour toutes les industries du tourisme qui, dans ce cas, sont agrégées en cinq groupes d'industries. Ces groupes d'industries comprennent le transport (qui par ailleurs, est réparti selon le transport aérien et les autres industries du transport), l'hébergement, la restauration, les services de loisirs et divertissements, et les services de voyages.
- Le MRH fournit des renseignements sur le nombre d'emplois d'employés, les heures travaillées et le revenu du travail selon les emplois à temps partiel ou à temps plein et selon la profession. Ces mêmes types de renseignements sont aussi disponibles selon le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant des employés. Des données plus agrégées sont fournies pour les emplois de travailleurs autonomes.
- Parmi les forces du MRH figure le fait qu'il fournit des données selon deux perspectives différentes, l'approche de l'ensemble des industries et l'approche du CST. Avec la première approche, tous les emplois d'une industrie sont estimés. Par contre, avec l'approche du CST seulement une fraction de ces emplois est estimée, notamment ceux qui peuvent être directement attribués aux dépenses des touristes.
- Les estimations annuelles du total de l'emploi des groupes d'industries touristiques du MRH sont disponibles avec cette mise à jour. Les estimations de l'emploi qui peut être directement attribué à la demande touristique (dépenses des touristes) ont été interrompues pour le moment.
- En 2006, on dénombrait 1,8 million d'emplois dans les industries du tourisme visées par le MRH. Cela représente environ 11 % des 16,8 millions d'emplois au total dans l'économie cette année-là.
- Selon les Indicateurs nationaux du tourisme, 509 000 de ces 1,8 million d'emplois peuvent être directement attribués à la demande touristique (dépenses).
- Le nombre d'emplois dans les industries du tourisme était en hausse de 2,1 % en 2006, après une baisse légère de 0,2 % en 2005. À titre de comparaison, le nombre d'emplois dans l'ensemble de l'économie a augmenté de 1,8 % en 2006, après une hausse de 1,6 % en 2005.
- En 2006, les services de restauration (+2,8 %) et les loisirs et divertissements (+2,4 %) ont affiché des hausses importantes, mais le transport aérien (+1,7 %) et les services de voyages (+1,3 %) ont connu des augmentations plus modestes. La croissance de l'emploi a été beaucoup plus faible dans le secteur de l'hébergement (+0,4 %) et les autres industries du transport (+0,4 %).
- Le nombre annuel d'heures travaillées par emploi lié au tourisme s'est situé en moyenne à 1 559 en 2006, comparativement à une moyenne de 1 738 heures par emploi dans l'ensemble de l'économie. Le nombre d'heures de travail par emploi a connu une hausse légère de 0,1 % dans le secteur en 2006, mais est demeuré inchangé dans l'ensemble de l'économie.
- En 2006, la rémunération horaire dans le secteur du tourisme était de 17,95 \$, en hausse de 4,2 % par rapport à l'année précédente. La rémunération horaire se situait en moyenne à 26,40 \$ dans l'ensemble des emplois de l'économie, affichant une hausse comparable de 4,1 %.

## 1.0 Introduction

L'objectif du Module des ressources humaines (MRH) consiste à produire des statistiques opportunes et fiables sur l'aspect des ressources humaines du tourisme. Le Compte satellite du tourisme du Canada (CSTC) et les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) comportent tous deux des renseignements limités sur le nombre d'emplois créés par le tourisme, alors que le premier comporte en plus des renseignements sur le revenu du travail lié à ces emplois.

Le MRH complète et améliore la capacité d'analyse découlant du CSTC et des INT, permettant d'avoir un aperçu plus large du rôle du tourisme au sein de l'économie. Il sert en outre comme outil de planification et de prévision utile pour les décideurs dans le domaine du tourisme, de l'emploi et de la formation. Divers organismes liés au tourisme, chercheurs universitaires et décideurs dans le domaine du tourisme pourront aussi utiliser ces données pour la recherche et l'analyse, la planification et le développement.

La planification des ressources humaines touche toutes les personnes qui travaillent dans une activité liée au tourisme peu importe si leur revenu provient directement des services offerts à des touristes ou à d'autres personnes. Par conséquent, le nombre total d'emplois des industries du tourisme constitue un élément de premier plan du MRH. Ce dernier est plus vaste que le CSTC et les INT, qui rendent compte uniquement des emplois découlant de la demande touristique.

Il convient de souligner que, pour assurer la cohérence avec le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC), le MRH utilise le nombre d'emplois comme mesure clé de l'emploi. Il diffère en cela de la mesure de l'emploi découlant de l'Enquête sur la population active, qui correspond au nombre de personnes occupées. La différence entre les deux vient des personnes qui détiennent plusieurs emplois, la première dépassant la deuxième selon le nombre de personnes qui détiennent un deuxième, un troisième, etc., emploi.

Les deux sections qui suivent donnent un aperçu du reste du rapport et abordent les cadres comptables qui sous-tendent le MRH, les concepts et définitions clés du tourisme du CSTC, et divers concepts et définitions du travail tirés du SCENC. La portée de l'étude, y compris la description des groupes d'industries et des professions sur lesquels elle repose, sont décrits ci-après. Certains résultats sont par la suite examinés, afin de démontrer les utilisations analytiques du MRH. Les conclusions et les travaux à venir sont abordés dans la dernière section.

L'Annexe A résume les sources de données et l'Annexe B fait état de la méthodologie. L'Annexe C comporte une liste des classes d'industries du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) incluses dans les groupes d'industries du MRH, tandis que l'Annexe D comporte une liste des professions. Un sommaire des tableaux disponibles dans le MRH figure à l'Annexe E. Un glossaire des termes et une bibliographie sont aussi fournis.

## 2.0 Cadre

Le MRH tire ses bases du cadre comptable du CST du Canada, qui respecte les lignes directrices internationales figurant dans **Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé (CST-CMR)**<sup>1</sup>. Ce dernier est fondé sur les cadres et les principes comptables du **Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN)**, qui est reconnu internationalement<sup>2</sup>.

- 
1. Commission européenne, Eurostat, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies, *Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé*, Luxembourg, Madrid, New York, Paris, 2001.
  2. Commission européenne, Eurostat, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies, Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale 1993*, Bruxelles/Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.

Étant donné que le MRH utilise les mêmes cadres, concepts et définitions que le CST du Canada, il est facile de comparer les résultats découlant des deux. De même, les résultats du MRH peuvent facilement être comparés à ceux du SCENC, et plus particulièrement du point de vue du nombre d'emplois, des heures travaillées et du revenu du travail des autres industries de l'économie. Cela rehausse la capacité analytique du MRH<sup>3</sup>.

### 3.0 Concepts et définitions

Le MRH comporte des données sur le nombre d'employés et de travailleurs autonomes, l'emploi équivalent plein temps, le total des heures travaillées et le revenu du travail, les salaires et traitements bruts et le revenu supplémentaire du travail. Certains de ces concepts et définitions de base sont décrits ci-après. Ils sont abordés dans la perspective de l'ensemble de l'industrie en premier lieu, c'est-à-dire sans tenir compte de la source de la demande, touristique ou non touristique.

Dans le MRH, l'**emploi total** d'une industrie correspond au nombre d'employés et de travailleurs autonomes de cette industrie. Il convient de souligner qu'un emploi qui n'existe qu'une partie de l'année (p. ex., quatre mois) ne représente qu'une fraction d'un emploi (1/3 d'un emploi) pour l'année. Il convient en outre de souligner qu'un emploi à temps partiel comptant dix heures de travail par semaine a la même valeur qu'un emploi à temps plein comptant 50 heures par semaine, chacun étant un emploi à part entière. Pour cette raison, les emplois ne constituent pas une bonne mesure des facteurs travail de la production.

Il existe une meilleure mesure, à savoir l'**emploi équivalent plein temps**, dans laquelle les emplois à temps partiel sont convertis en emplois à temps plein sur la base du nombre d'heures travaillées<sup>4</sup>. Par exemple, deux emplois à temps partiel de 20 heures par semaine seraient équivalents à un emploi à temps plein de 40 heures par semaine. Le **total des heures travaillées** constitue une mesure encore meilleure du volume agrégé des facteurs travail de la production, et est utilisé dans le SCENC pour calculer la productivité du travail<sup>5</sup>. Le concept dans ce cas est celui du nombre réel d'heures travaillées, et non pas du nombre habituel d'heures, et celui des heures travaillées et non pas des heures rémunérées (voir l'Annexe A.1).

La valeur des facteurs travail de la production d'une industrie est mesurée par le revenu du travail et par le revenu de travail du revenu mixte de tous les emplois de cette industrie. Le **revenu du travail** comprend les salaires et traitements bruts (c.-à-d. avant impôt), y compris les pourboires<sup>6</sup>, commissions, primes, ainsi que le **revenu supplémentaire du travail**, qui englobe les cotisations obligatoires et non obligatoires des employeurs aux régimes de pension, à l'assurance sociale et à des avantages similaires. Le **revenu mixte** est le revenu après dépenses des entreprises non constituées en société qui revient aux travailleurs autonomes<sup>7</sup>.

Dans le MRH, on estime aussi le nombre d'emplois qui peut être directement attribué à la demande touristique ou généré par cette demande. Ces estimations permettent de faire le lien entre le MRH et le CSTC/INT. Ainsi, l'**emploi lié au tourisme** d'une industrie correspond au nombre d'emplois générés par les dépenses des visiteurs

3. Il existe certaines différences conceptuelles entre le CST du Canada et les lignes directrices internationales figurant dans le CST-CMR. Voir Katharine Kemp et Shaila Nijhowne, « Study of the Canadian Tourism Satellite Account: Comparison of the TSA-RMF and CTSA », rapport préparé pour la Commission canadienne du tourisme aux fins des réunions du sous-comité de macroéconomie et de statistique de l'Organisation mondiale du tourisme qui ont eu lieu les 8 et 9 mars 2004 à Madrid.

4. Même si les emplois équivalents plein temps constituent une meilleure mesure des facteurs travail de la production, il ne s'agit pas nécessairement de la meilleure mesure dans tous les cas. Par exemple, elle n'est pas très utile pour évaluer le nombre de personnes qui ont besoin de formation.

5. En combinant le PIB généré par le tourisme du CSTC/des INT et les heures travaillées attribuables au tourisme tirées du MRH, on peut obtenir une mesure de la productivité du travail dans le domaine du tourisme, qui correspond pleinement aux mesures de la productivité du travail selon l'industrie du SCENC.

6. L'imputation des pourboires non déclarés dans le SCENC est décrite à l'Annexe A.1.

7. Le revenu mixte se trouve dans le CSTC. Pour le MRH, par ailleurs, une imputation est faite pour la composante du travail du revenu mixte. Voir l'Étape 1 de la méthodologie décrite à l'Annexe B.

au chapitre des biens et/ou des services produits par cette industrie, ou qui leur sont attribuables. La différence entre l'emploi lié au tourisme et l'emploi total correspond au nombre d'emplois attribuables au domaine non touristique (c.-à-d. qui ne sont pas attribuables directement à la demande touristique).

Par exemple, si l'industrie des restaurants à service complet compte au total 100 000 emplois, seule la part directement liée au tourisme (p. ex., 25 %, ou 25 000 emplois) représente l'emploi lié au tourisme dans cette industrie. De même, seulement 25 % de l'emploi équivalent plein temps, du total des heures travaillées et du revenu du travail sont attribués au tourisme. Des variables dérivées, comme le nombre annuel moyen d'heures travaillées et les salaires et traitements annuels moyens par emploi lié au tourisme, de même que les gains horaires moyens par heure travaillée par emploi lié au tourisme, sont considérées comme les mêmes que pour l'ensemble des emplois d'une industrie.

Au cœur du CSTC et des INT figure la définition du **tourisme**. Selon les normes internationales, le tourisme est défini comme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse par une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée à l'endroit visité ». Les personnes qui entreprennent des activités touristiques comme celles définies précédemment sont considérées comme des **visiteurs**. Les visiteurs sont des **touristes** (ceux qui passent une nuit ou plus en dehors de leur environnement habituel) et des **visiteurs d'un jour**.

La définition du tourisme est assez large, étant donné qu'elle englobe à la fois les voyages pour motifs personnels et les voyages d'affaires. Par ailleurs, les normes internationales ne précisent pas la notion d'environnement habituel, ce qui permet aux divers pays d'appliquer leurs propres spécifications. Aux fins opérationnelles, le Canada a défini le concept d'**environnement habituel** comme le territoire s'étendant jusqu'à 80 kilomètres du domicile<sup>8</sup>. Il convient de souligner que ce ne sont pas tous les voyages qui sont des voyages de tourisme. De façon plus particulière, la définition exclut plusieurs types de voyages, y compris le navettage pour se rendre au travail ou à l'école, les déplacements des membres des Forces armées et des diplomates, ainsi que ceux des migrants. Par ailleurs, le fait de franchir une frontière internationale est considéré comme une activité touristique, peu importe la distance parcourue.

La **demande touristique** est définie comme les dépenses des Canadiens et des non-résidents à l'égard de biens et de services produits au pays. Ces dépenses ont des répercussions directes sur une gamme variée d'industries, davantage pour certaines que pour d'autres. Cela permet de définir une **industrie du tourisme** comme une industrie qui fournit des biens et des services touristiques à des visiteurs et qui, en l'absence de tourisme, cesserait d'exister ou continuerait d'exister à un niveau d'activité sensiblement réduit. Selon cette définition, les services de voyages sont une industrie touristique, tandis que le commerce de détail, dont une partie des activités se fait avec des visiteurs, n'en n'est pas une. Un **bien ou service touristique** en est un pour lequel une partie importante de la demande totale provient de visiteurs. Le transport aérien de voyageurs est un service touristique, tandis que les articles d'épicerie, qui sont achetés à l'occasion par des visiteurs, n'en sont pas un, étant donné que la plupart sont achetés par des résidents locaux.

Le **produit intérieur brut (PIB)** peut être défini comme la valeur sans double compte de la production de biens et de services, à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'une région (p. ex., province, territoire)<sup>9</sup>. Le **PIB généré par le tourisme** est le PIB qui peut être attribué à la production de biens et de services consommés directement par des visiteurs<sup>10</sup>. Dans le CSTC, le PIB généré par le tourisme correspond à la somme du revenu du

8. La définition opérationnelle du tourisme a été révisée dans le cadre de la nouvelle Enquête sur les voyages des résidents du Canada remaniée. Le tourisme comprendra maintenant tous les voyages de plus d'une nuit « à l'extérieur de la ville » (selon la perception des répondants) et les voyages d'une journée dépassant une distance de 40 kilomètres du domicile à l'aller seulement. Outre les exclusions habituelles, les voyages réguliers, pour aller acheter des articles d'épicerie, par exemple, seront exclus même s'ils se font « à l'extérieur de la ville » ou si la distance parcourue est supérieure à 40 kilomètres.

travail, du revenu mixte (revenu net des entreprises non constituées en société) et des autres excédents d'exploitation (bénéfices des entreprises et dépréciation) qui peuvent être attribués directement aux dépenses des visiteurs<sup>11</sup>.

Plusieurs variables socio-économiques sont disponibles dans le MRH. L'une d'elles, le statut d'immigrant, est définie selon le lieu de naissance. Ainsi, un **immigrant** est une personne née à l'extérieur du Canada. Un **non-immigrant** est une personne née au Canada.

#### 4.0 Portée de l'étude

La portée de la présente étude reste inchangée par rapport à l'an dernier. Les renseignements relatifs au nombre d'emplois, aux heures travaillées et au revenu de travail sont présentés pour les mêmes groupes d'industries et les mêmes professions et pour les emplois à temps plein et à temps partiel. Les renseignements sont aussi disponibles selon les mêmes caractéristiques d'employés (sexe, groupe d'âge et statut d'immigrant). Le nombre de classements recoupés détaillés en fonction de caractéristiques démographiques a été réduit (voir Annexe E).

Les estimations annuelles du MRH ont été mises à jour jusqu'en 2006, elles portaient jusqu'en 2005 lors de la diffusion l'an dernier. De plus, les estimations antérieures couvrant la période de 1997 à 2005 ont été révisées suite aux révisions apportées aux estimations provenant de l'Enquête sur la population active et à la révision subséquente des données des Comptes canadiens de productivité. Ces deux derniers sont des sources de données clés au MRH.

La différence principale dans la présente étude, provient du fait que seuls les résultats relatifs au total annuel de l'emploi des groupes d'industries touristiques du MRH sont fournis. En raison de limites de ressources, les estimations annuelles se rapportant aux emplois qui sont directement attribuables à la demande touristique (les dépenses) et certains résultats trimestriels ont été interrompues pour le moment.

#### 4.1 Classifications des industries

La présente étude repose sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, pour définir les industries liées au tourisme. Brièvement, le SCIAN est un système exhaustif de classification des industries qui englobe toutes les activités économiques. Il a été conçu pour servir à l'établissement de statistiques de production et, de ce fait, à la classification de données sur les établissements (et leurs emplacements). Le critère utilisé pour grouper des établissements en classes dans le SCIAN est la similitude de structures des facteurs, des qualifications de la main-d'œuvre et des processus de production.

---

9. Par valeur sans double compte, on entend des valeurs qui ne sont pas dénombrées deux fois. Si, par exemple, la valeur du carburant utilisé par un aéronef est comptabilisée avec les tarifs aériens (qui comprennent déjà les coûts du carburant), la valeur du carburant sera comptée deux fois. Dans le PIB, on compte plutôt uniquement la valeur ajoutée (différence entre les revenus tirés des ventes de biens et de services produits et le coût des entrées intermédiaires de biens et de services) à chaque étape de la production. Il convient de souligner que le PIB dans le SCENC et dans le CSTC est mesuré aux prix de base. Cela signifie essentiellement que l'évaluation se fait aux prix reçus par les vendeurs et ne comprend pas les taxes sur les ventes de biens et de services.

10. L'adverbe « directement » est important. Pour poursuivre à partir de l'exemple ci-dessus, « directement » signifie que seul le PIB découlant de la production de transport aérien de voyageurs (consommé par les visiteurs dans leurs déplacements) peut être comptabilisé dans le PIB généré par le tourisme, et non pas le PIB ou la valeur ajoutée découlant de la production de biens et de services qui constituent les facteurs du transport aérien (comme le carburant utilisé par les compagnies aériennes). C'est dans ce sens que le PIB généré par le tourisme est directement attribuable aux dépenses des visiteurs. Il existe évidemment un PIB découlant de la chaîne de production en amont qui peut être attribué au tourisme, mais seulement indirectement. Des estimations des effets directs et indirects du tourisme peuvent être obtenues à partir de modèles des répercussions économiques.

11. Dans le CSTC, le PIB correspond à la somme des revenus découlant de l'approche de production, l'une des trois approches utilisées pour mesurer le PIB. Les deux autres approches sont fondées sur la somme (1) des dépenses finales au titre des biens et services produits et (2) de la valeur ajoutée découlant de la production des biens et des services.

Afin de maintenir la fiabilité des données, plusieurs industries touristiques ont été groupées. Les groupes d'industries du tourisme du MRH sont donc les suivants :

- 1) transport;  
transport aérien  
toutes les autres industries du transport (ce qui comprend le transport par rail, par eau, par autobus, par taxi et la location de véhicules)
- 2) hébergement;
- 3) restauration;
- 4) loisirs et divertissements;
- 5) services de voyages.

Le groupe de l'industrie du transport est par ailleurs réparti selon le transport aérien et les autres industries du transport. (Voir l'Annexe C pour une liste complète y compris les codes du SCIAN).

Les industries non liées au tourisme (p. ex., le commerce de détail) génèrent aussi de l'emploi. Celui-ci n'est pas inclus dans la présente étude, étant donné qu'il nécessiterait le calcul de ratios du tourisme pour presque toutes les industries de l'économie.

## 4.2 Classification des professions

La présente étude repose sur les définitions des professions de la Classification type des professions (CTP) de 1991. Le principe de base de la classification de la CTP est le type de travail effectué. Une **profession** est par conséquent définie comme un ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

La sélection des professions pour la présente étude est fondée sur un examen des données sur les professions du Recensement de 2001 pour les personnes appartenant à la population active expérimentée dont l'emploi principal faisait partie des groupes d'industries touristiques du MRH. Les professions qui comptent 5 000 personnes occupées (c.-à-d. avec des échantillons sous-jacents d'environ 1 000 personnes) ou plus ont été sélectionnées pour la présente étude. Les professions comptant un moins grand nombre de personnes occupées sont trop limitées pour appuyer des séries chronologiques fondées sur des échantillons beaucoup plus restreints de l'EPA. Une liste détaillée des professions, ainsi que de leurs codes de la CTP, figure à l'Annexe D.

## 5.0 Résultats

Le MRH fournit un instantané des industries du tourisme et des professions qu'elles comprennent, ainsi qu'un aperçu des tendances au fil du temps. Des analyses peuvent être effectuées à l'égard de l'emploi, des heures travaillées et des gains d'emploi, sur une période de dix ans, de 1997 à 2006 inclusivement. Des variables dérivées, comme le nombre d'équivalents temps plein, les gains horaires moyens et la moyenne annuelle des heures travaillées par emploi, peuvent aussi être examinées.

Ces statistiques clés du MRH peuvent être analysées selon diverses caractéristiques des emplois (employés ou travailleurs autonomes, emplois à temps plein ou emplois à temps partiel) et des caractéristiques des personnes qui les occupent (sexe, groupe d'âge, statut d'immigrant). Enfin, des comparaisons peuvent être effectuées avec les estimations de l'emploi du SCENC pour l'ensemble de l'économie et pour certaines industries, ainsi qu'avec le CSTC et les agrégations des INT.

Étant donné que le MRH comprend une somme aussi importante de données, le but visé dans le présent document est uniquement de faire ressortir certaines conclusions et d'illustrer certains des types d'analyses que le MRH permet d'effectuer. L'analyse sera axée sur 2006 et les changements par rapport à l'année précédente. L'année 2006 a été caractérisée par une expansion considérable du tourisme au pays, mais par une faiblesse soutenue au niveau international, le dollar canadien continuant de gagner du terrain par rapport au dollar américain.

La croissance à l'échelle de l'économie (mesurée par le PIB) a été de 2,8 % en 2006, tandis que le PIB généré par le tourisme a connu une hausse beaucoup plus rapide de 4,2 %. Par ailleurs, la croissance globale de l'emploi s'est établie à 1,8 %, tandis que le nombre d'emplois dans les industries touristiques a augmenté légèrement plus rapidement, soit de 2,1 %. C'est dans ce contexte que les analyses qui suivent sont effectuées.

### **5.1 Emplois, heures et gains dans les industries du tourisme**

La présente section vise à fournir certaines comparaisons générales avec l'ensemble de l'économie, du point de vue des variables clés du MRH, relativement aux emplois, aux heures travaillées et à la rémunération.

Les emplois dans les industries du tourisme se sont chiffrés à 1,8 million en 2006, selon le MRH, en hausse de 38 000 par rapport au niveau de 2005. Cela comprend à la fois les emplois à temps plein et à temps partiel, de même que les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes. En d'autres termes, le secteur dans son ensemble a été à l'origine de 11 % de tous les emplois de l'économie en 2006. Sur une base annuelle, la proportion de tous les emplois occupés dans les industries du tourisme a en fait été très stable au cours des dix années actuellement visées par le MRH.

Lorsque l'on tient compte uniquement des emplois qui peuvent être directement attribués aux dépenses touristiques (c.-à-d. la demande touristique), le tableau est très différent. Les Indicateurs nationaux du tourisme (INT) montrent que, parmi les emplois des industries du tourisme en 2006, seulement 509 000 peuvent être directement attribués au tourisme. Comme il est mentionné précédemment, les composantes de la demande du MRH ne figurent pas dans le présent rapport.

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a augmenté de 2,1 % en 2006, ce qui est légèrement supérieur au taux de 1,8 % de croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie. Il s'agit d'une augmentation légèrement plus rapide que la croissance moyenne de 2,0 % de l'emploi enregistrée par les industries du tourisme de 1998 à 2005. Le nombre d'emplois dans le commerce de détail, un secteur qui est comparable à celui du tourisme du point de vue de la taille, et qui est alimenté par les mêmes bassins démographiques sur le marché du travail, a augmenté de 1,6 % en 2006, après une hausse de 2,2 % l'année précédente.

**Tableau 1 Module sur les ressources humaines, total des emplois, nombre annuel moyen d'heures travaillées et salaires horaires moyens**

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nombre d'emplois (en milliers)</b>										
Total des industries touristiques	1 525	1 552	1 622	1 658	1 691	1 728	1 762	1 786	1 781	1 819
Transport	234	236	245	250	245	252	249	241	239	241
Transport aérien	62	66	69	71	69	65	62	61	62	63
Autres transports	172	170	176	179	177	187	187	180	178	178
Hébergement	230	234	234	231	217	230	230	232	231	232
Restauration	770	778	821	849	886	873	894	897	901	926
Loisirs et divertissements	252	265	278	284	300	328	344	372	364	372
Services de voyages	40	38	43	45	43	45	45	44	46	47
<b>Nombre annuel moyen d'heures travaillées (tous les emplois)</b>										
Total des industries touristiques	1 602	1 629	1 617	1 604	1 591	1 565	1 577	1 589	1 557	1 559
Transport	1 848	1 853	1 864	1 860	1 851	1 842	1 847	1 905	1 861	1 852
Transport aérien	1 731	1 715	1 716	1 718	1 762	1 752	1 751	1 830	1 735	1 732
Autres transports	1 891	1 906	1 922	1 917	1 886	1 873	1 879	1 930	1 905	1 895
Hébergement	1 756	1 813	1 792	1 781	1 771	1 737	1 727	1 750	1 731	1 696
Restauration	1 521	1 554	1 537	1 512	1 495	1 463	1 490	1 493	1 467	1 484
Loisirs et divertissements	1 443	1 464	1 465	1 484	1 505	1 477	1 486	1 489	1 441	1 437
Services de voyages	1 816	1 780	1 767	1 772	1 793	1 771	1 738	1 824	1 792	1 805
<b>Salaires horaires moyens (tous les emplois)</b>										
Total des industries touristiques	13,89	14,17	14,56	15,32	15,75	16,31	16,08	16,51	17,23	17,95
Transport	25,27	25,93	26,35	27,06	28,19	28,27	29,39	29,66	30,50	31,61
Transport aérien	27,40	28,26	29,99	31,25	31,38	32,07	32,72	31,73	34,24	34,52
Autres transports	24,58	25,11	25,07	25,56	27,03	27,04	28,37	29,00	29,31	30,67
Hébergement	11,59	11,82	12,30	13,16	14,31	14,25	14,04	14,75	15,54	17,21
Restauration	9,34	9,69	9,83	10,54	10,65	11,39	10,99	11,39	12,11	12,48
Loisirs et divertissements	17,12	16,88	17,78	18,39	18,93	19,12	18,49	18,82	19,63	20,58
Services de voyages	16,05	17,55	17,40	18,63	18,69	18,80	19,24	19,67	20,61	21,56

Note : Sont compris, les emplois des travailleurs autonomes.

Au total, 2,8 milliards d'heures ont été travaillées dans les industries du tourisme en 2006, soit 9,7 % des 29,1 milliards d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie. Il s'agit d'une moyenne de 1 559 heures de travail par année, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de 1 738 heures pour l'ensemble de l'économie. Le nombre plus faible d'heures de travail est le résultat de la proportion plus élevée d'emplois à temps partiel dans le secteur du tourisme. Il est intéressant de noter que le nombre annuel moyen d'heures travaillées a augmenté légèrement en 2006 dans les industries touristiques, mais est demeuré inchangé dans l'ensemble de l'économie. Dans le commerce de détail, un secteur qui est caractérisé par une proportion élevée d'emplois à temps partiel, comme le tourisme, le nombre annuel moyen d'heures de travail par emploi est passé de 1 584 en 2005 à 1 566 en 2006.

Les emplois dans les industries touristiques ont été à l'origine de 50,9 milliards de dollars en 2006, au chapitre de la rémunération (salaires et traitements, revenu supplémentaire du travail et composante du travail du revenu mixte), une hausse de 6,5 % par rapport à l'année précédente, et la plus rapide depuis 2000. À titre de comparaison, la rémunération du travail pour tous les emplois de l'économie a connu une augmentation de 6,0 % en 2006, soit la plus importante depuis 2000. Parallèlement, la rémunération totale du travail dans le commerce de détail se situait à 53,0 milliards de dollars en 2006, en hausse de 6,1 % par rapport à l'année précédente.

La rémunération moyenne par emploi dans le secteur du tourisme était de 17,95 \$ l'heure en 2006, une hausse de 4,2 % par rapport aux 17,23 \$ l'heure enregistrés en 2005. À titre de comparaison, la rémunération horaire moyenne dans l'ensemble de l'économie se situait à 26,40 \$. En termes relatifs, la rémunération horaire dans les industries du tourisme a été assez stable, à environ 70 % de la moyenne nationale, de 1997 à 2006. La rémunération moyenne par emploi dans le commerce de détail a augmenté de 5,6 %, passant de 16,20 \$ l'heure en 2005 à 17,11 \$ l'heure en 2006.

## 5.2 Profils des industries du tourisme

Comme il est mentionné précédemment, le MRH comprend des données agrégées sur cinq groupements d'industries du tourisme : transport (dont une répartition est disponible entre le transport aérien et les autres industries du transport), hébergement, restauration, loisirs et divertissements et services de voyages. Une liste des groupes d'industries, ainsi que des industries qui les constituent, figure à l'annexe C. Les résultats fournis ci-après visent à donner un aperçu des types d'analyses des industries que le MRH rend possible.

La restauration était l'employeur le plus important du secteur du tourisme en 2006, avec 926 000 emplois, soit un peu plus de la moitié de tous les emplois des industries du tourisme. Cette industrie a aussi enregistré la croissance la plus forte de l'emploi (+2,8 %) en 2006, parmi les groupes d'industries du tourisme du MRH. Ces hausses ont touché uniquement les emplois à temps plein, le nombre d'emplois à temps partiel et de travailleurs autonomes ayant diminué en 2006. Les services de restauration ont continué d'être les moins payants, avec une rémunération horaire moyenne de 11,42 \$. Il s'agit d'une hausse de seulement 2,7 % par rapport à l'année précédente, comparativement à 4,0 % pour l'ensemble des emplois du secteur touristique. On a noté une variation considérable des gains horaires selon la profession dans ce groupe d'industries. Les directeurs de la restauration et des services d'alimentation ont gagné le plus, à 14,88 \$ l'heure, tandis que les serveurs au comptoir et les aides-cuisiniers ont gagné le moins, soit 8,54 \$. On a aussi noté une variation considérable dans les hausses de la rémunération horaire en 2006, selon la profession, les directeurs de la restauration et des services d'alimentation ayant vu leur rémunération horaire augmenter de 6,8 % en moyenne, tandis que les chauffeurs-livreurs ont gagné 1,3 % de moins en moyenne.

Les loisirs et divertissements étaient le deuxième employeur en importance dans les groupes d'industries du tourisme du MRH, représentant environ un emploi sur cinq (soit 372 000 emplois). Cette industrie est arrivée au deuxième rang du point de vue de la croissance de l'emploi en 2006, avec presque 9 000 emplois de plus (+2,4 %). Contrairement aux services de restauration, les hausses ont touché uniquement les emplois à temps partiel, le nombre d'employés à temps plein et de travailleurs autonomes ayant diminué. L'industrie a continué d'avoir la plus forte proportion d'emplois autonomes (18,5 %) et était à l'origine d'un peu plus de la moitié des emplois autonomes du secteur du tourisme.

L'hébergement, qui a versé 5,9 milliards de dollars en salaires et traitements en 2006, a affiché la hausse la plus marquée à ce chapitre parmi les groupes d'industries du MRH en 2006, soit 8,9 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation découle principalement de la hausse de la rémunération horaire, qui est passée de 14,24 \$ à 15,74 \$, des emplois à temps plein ayant remplacé les emplois à temps partiel. Avec 232 000 emplois, l'hébergement était le troisième employeur en importance dans les groupes d'industries du tourisme du MRH. Les nettoyeurs représentaient la profession la plus répandue, avec 45 000 emplois en 2006, la plupart étant détenus par des femmes. Les heures de travail des directeurs de l'hébergement ont connu une tendance à la baisse au cours des dernières années, passant de plus de 2 500 heures à la fin des années 90

à 2 233 heures en moyenne en 2006. Même si ce nombre était bien supérieur à la moyenne de 1 691 heures travaillées dans les emplois d'employés dans l'industrie, il était inférieur à la moyenne de 2 381 heures travaillées par les chefs.

Le groupe de l'industrie du transport (qui regroupe le transport aérien et les autres industries du transport) a été à l'origine d'environ 13 % de tous les emplois attribuables au tourisme en 2006. Le transport aérien à lui seul a été à l'origine de 62 900 emplois en 2006, une hausse de 1,7 % par rapport à 2005. Au total, le transport aérien a été à l'origine de 1 050 emplois de plus en 2006, le nombre d'emplois à temps partiel ayant augmenté (+1 369) et le nombre d'emplois à temps plein ayant diminué (-318). Même si le transport aérien ne représentait que 3,5 % des emplois du secteur en 2006, il a été à l'origine d'une proportion de plus du double de la rémunération du travail. Il n'est pas étonnant de constater que les emplois dans le transport aérien étaient plus payants qu'ailleurs, à 28,42 \$ l'heure, soit près du double de la moyenne pour l'ensemble des emplois du secteur du tourisme.

Les autres industries du transport ont été à l'origine de 178 000 emplois en 2006, soit une hausse de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Ces emplois comportaient les plus longues heures de travail, soit en moyenne 1 895 heures par année, ou 336 heures de plus que pour l'ensemble des industries du tourisme. Ce résultat est attribuable notamment à la proportion relativement élevée d'emplois à temps plein (85 %). Ces emplois à temps plein étaient aussi payants, à 26,25 \$ l'heure, venant au deuxième rang juste derrière ceux du transport aérien. Étant donné que les autres industries du transport comprennent un ensemble de plusieurs industries dans le MRH, y compris le transport par autobus, par rail, par eau, par taxi et la location de véhicules, il n'est pas surprenant d'observer un vaste éventail de salaires. Les chauffeurs de taxi et de limousine, par exemple, ne gagnaient que 13,89 \$ l'heure, tandis que les directeurs du transport gagnaient 40,09 \$ l'heure.

Les services de voyages ont été à l'origine de 47 000 emplois en 2006, en hausse de 1,3 %, après une augmentation de 5,9 % en 2005. Ce groupe d'industries représentait seulement 2,6 % de tous les emplois du secteur du tourisme. La rémunération horaire moyenne des emplois dans ce groupe d'industries était supérieure à la moyenne (21,56 \$ l'heure, comparativement à 17,95 \$), tout comme les heures travaillées (1 805 heures par année, comparativement à 1 559). Les conseillers en voyages représentaient la principale profession, étant à l'origine de 42 % de l'ensemble des emplois d'employés de l'industrie.

### **5.3 Profils des employés des industries du tourisme**

Le MRH comprend des détails sur trois caractéristiques des employés, à savoir, le sexe, le groupe d'âge et le statut d'immigrant. Certains des résultats du MRH selon ces caractéristiques démographiques sont fournis ci-après.

**Tableau 2 Sommaire des industries du MRH, emplois d'employés selon les caractéristiques des employés, 2006**

Industrie	Nombre total d'emplois	Pourcentage du total	Sexe		Groupe d'âge				Statut d'immigrant		
			Hommes	Femmes	15 à 24	25 à 34	35 à 44	45 +	Immigrant	Non-immigrant	
	en milliers		pourcentage								
Total des industries touristiques	1 685	100,0	45,4	54,6	39,0	18,2	16,9	25,9	20,4	79,6	
Transport	219	13,0	70,5	29,5	7,8	19,2	24,2	48,7	20,5	79,5	
Transport aérien	62	3,7	61,6	38,4	11,8	26,0	23,2	39,0	23,9	76,1	
Autres transports	156	9,3	74,0	26,0	6,2	16,6	24,6	52,6	19,1	80,9	
Hébergement	221	13,1	37,5	62,5	27,3	18,6	19,2	34,8	22,6	77,4	
Restauration	899	53,3	39,9	60,1	50,7	17,2	14,7	17,3	21,7	78,3	
Loisirs et divertissements	304	18,0	51,6	48,4	39,5	18,0	15,3	27,2	12,8	87,2	
Services de voyages	43	2,6	31,8	68,2	9,6	30,4	26,7	33,3	34,2	65,8	

Les femmes occupaient 920 000 emplois d'employés dans les industries du tourisme en 2006, une hausse de 22 000 depuis 2005. Ces augmentations, qui ont touché principalement les emplois à temps plein, ont été à l'origine de près de la moitié des hausses du nombre d'emplois dans le secteur. Chez les femmes, c'est le nombre d'emplois occupés par des femmes âgées de 45 ans et plus qui a augmenté le plus en 2006 (+3,5 %). Chez les hommes, par ailleurs, c'est le nombre d'emplois détenus par les 25 à 34 ans qui a augmenté le plus (+3,9 %). Le nombre d'emplois occupés par des femmes et des hommes âgés de 35 à 44 ans a peu varié.

Les femmes étaient sous-représentées dans une large mesure dans les autres industries du transport, n'occupant que 26 % des emplois d'employés. De même, 68 % des emplois dans les services de voyages étaient détenus par des femmes. Les femmes étaient plus susceptibles de travailler à temps partiel que les hommes. Elles gagnaient aussi moins d'argent. Les femmes travaillant dans le secteur du tourisme ont gagné 19 100 \$ en 2006, comparativement à 30 500 \$ pour les hommes. On a noté une variation significative des salaires et traitements des femmes, les emplois dans le transport aérien payant le plus (42 269 \$) en moyenne, et ceux des services de restauration payant le moins (14 632 \$).

Les jeunes âgés de 15 à 24 ans occupaient 658 000 emplois d'employés dans les industries du tourisme en 2006. Ces jeunes travailleurs étaient plus susceptibles de travailler à temps partiel que les autres travailleurs du tourisme, étant à l'origine des deux tiers de l'ensemble du travail à temps partiel dans le secteur. Leurs salaires étaient aussi beaucoup plus faibles. Ainsi, le salaire horaire moyen des travailleurs âgés de 15 à 24 ans était de 8,82 \$ en 2006, soit un peu plus de la moitié de la moyenne pour l'ensemble des industries du tourisme.

Au cours de la période de 1997 à 2006, le nombre d'emplois détenus par les employés plus jeunes (15 à 24 ans) et plus âgés (45 ans et plus) du secteur du tourisme a augmenté de façon significative, avec des hausses moyennes de 2,8 % et 4,8 % par année respectivement. Au cours de la même période, le nombre d'emplois occupés par les 25 à 44 ans a diminué.

Les immigrants (personnes nées à l'extérieur du Canada) occupaient 344 000 emplois dans les industries du tourisme en 2006, soit 20 % des emplois d'employés<sup>12</sup>. Ils étaient plus susceptibles de travailler dans les services de voyages et moins susceptibles de travailler dans les loisirs et divertissements que les non-immigrants. Ils étaient aussi plus susceptibles d'être plus âgés : 18 % avaient entre 15 à 24 ans, comparativement à 44 % pour les non-immigrants. Plus de 40 % des travailleurs immigrants appartiennent au groupe de 45 ans et plus. Les immigrants travaillant dans les industries du tourisme étaient plus susceptibles d'être des hommes (53 % comparativement à 43 %) et plus susceptibles d'occuper des emplois à temps plein (72 % comparativement à 58 %) que leurs homologues non immigrants. Ces résultats sont demeurés assez stables de 1997 à 2006.

En moyenne, les immigrants travaillaient de plus longues heures que leurs homologues non immigrants, soit 1 755 heures par année, comparativement à 1 485 en 2006. Cela s'applique à la fois aux hommes et aux femmes et aux emplois à temps plein et à temps partiel, pour l'ensemble de la période couverte par le MRH. Les immigrants avaient aussi des salaires et traitements annuels plus élevés en moyenne (28 769 \$ comparativement à 23 112 \$ en 2006), ce qui résulte cependant en partie du fait que la main-d'œuvre immigrante dans les industries du tourisme est plus âgée et que les travailleurs plus âgés gagnent davantage que les plus jeunes.

## 6.0 Conclusions et travaux à venir

Le MRH fournit une source importante de renseignements qui permet la planification et l'analyse de l'emploi lié au tourisme au Canada . Le couplage du MRH et d'autres bases de données sur le tourisme, comme le CSTC et les INT, permet une analyse encore plus poussée. Des variables comme la productivité du travail (le PIB divisé par le nombre d'heures travaillées) peuvent maintenant être calculées.

La priorité pour l'avenir consiste à améliorer l'actualité du MRH, grâce à la production de données trimestrielles. Outre le fait que la base de données nationale est maintenant bien en place, l'élaboration d'une dimension régionale est à l'étude ce qui permettrait d'utiliser le MRH pour suivre, planifier et analyser l'emploi lié au tourisme au niveau provincial/territorial. La faisabilité d'un tel élargissement devra bien entendu être étudié à fond.

---

12. Il convient de souligner que les résultats relatifs aux immigrants sont fondés sur les proportions tirées du Recensement de 2001, et ont été conservées pour l'ensemble de la période couverte par le MRH (voir Annexe B, Étape 4). Ces proportions seront mises à jour l'an prochain à partir des données du Recensement de 2006.

## Annexe A : Sources des données

Quatre sources principales de données sous-tendent les estimations du Module des ressources humaines : Les données des Comptes canadiens de productivité (CCP) du Système des comptes économiques nationaux du Canada, le recensement, l'Enquête sur la population active (EPA) et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH). Elles sont décrites ci-après, de même que leurs principales utilisations.

### A.1 Système des comptes économiques nationaux du Canada

La base de données des CCP du SCENC produit des totaux des emplois d'employés, des heures travaillées, du revenu du travail, des salaires et traitements et du revenu supplémentaire du travail, tant pour les emplois à temps plein qu'à temps partiel pour les groupes d'industries touristiques. Des données comparables sont aussi disponibles pour les emplois de travailleurs autonomes, mais la variable du revenu correspond au revenu net des entreprises non constituées en société. Ces totaux s'appliquent à tous les emplois, y compris ceux attribuables à la demande touristique et à la demande non touristique. Ces données sont classées en fonction du SCIAN.

Les données des CCP sur les emplois reposent à leur tour sur l'estimation du nombre de personnes occupées dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Ce chiffre est rajusté pour obtenir le nombre d'emplois en ajoutant le deuxième emploi des personnes qui occupent plus d'un emploi<sup>13</sup>. Des ajouts sont effectués pour les emplois non couverts par l'EPA (p. ex., le personnel militaire de la force régulière, les personnes occupées dans les territoires, vivant dans des réserves indiennes et les fonctionnaires travaillant dans des ambassades canadiennes à l'étranger), afin de rendre compte de l'économie totale. En dernier lieu, des déductions sont faites pour exclure les personnes absentes du travail sans rémunération au cours de la semaine de référence<sup>14</sup>. L'EERH sert principalement à procéder à la répartition selon l'industrie des repères corrigés de l'EPA, quoique des enquêtes auprès des industries et des sources administratives sont aussi utilisées pour certaines industries.

Les données sur les heures travaillées comprennent ce qui suit :

- les heures réellement travaillées durant les périodes normales de travail;
- les heures travaillées en sus des heures travaillées durant les périodes normales de travail, qui sont généralement rémunérées à des taux plus élevés que le taux normal (heures supplémentaires);
- le temps passé au travail pour des tâches comme la préparation des lieux de travail, les réparations et l'entretien, la préparation et le nettoyage des outils ainsi que la préparation de reçus, de feuilles de temps et de rapports;
- le temps passé au travail en attente, pour des raisons comme le manque de travail, les pannes de machines ou les accidents, ou encore le temps passé au travail pendant lequel aucun travail n'est effectué, mais pour lequel un paiement est versé en vertu d'un contrat d'emploi garanti;
- le temps correspondant à de courtes périodes de repos au travail, y compris les pauses-café.

Elles excluent :

- les heures payées, mais non travaillées dans les faits, comme les congés annuels rémunérés, les congés fériés rémunérés, les congés de maladie rémunérés;
- les pause-repas;
- le temps consacré aux déplacements de la maison au lieu de travail.

---

13. L'industrie à laquelle appartient le deuxième emploi est déterminée selon les tendances observées dans le cas des personnes qui occupent plus d'un emploi dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

14. Pour plus de détails sur la méthodologie actuelle du SCENC, voir Jean-Pierre Maynard, « La mesure annuelle du volume de travail selon l'expérience canadienne », document présenté à la réunion annuelle du Groupe de Paris, 29 septembre 2004, Lisbonne, Portugal.

Les données sur les heures travaillées sont corrigées pour tenir compte des effets de la semaine de référence, afin d'estimer le nombre annuel d'heures travaillées.

Dans les comptes nationaux, les totaux des salaires et traitements selon l'industrie proviennent d'un rapprochement détaillé des salaires et traitements tirés des données d'enquête et des données administratives T-4. Les estimations des composantes du revenu supplémentaire du travail proviennent en partie du système T-4 (c.-à-d. les contributions des employeurs à l'assurance-emploi et au RRQ/RPC), de données administratives sur les régimes enregistrés de retraite et des commissions des accidents du travail, ainsi que d'autres enquêtes (pour les prestations d'assurance-vie, d'assurance-accident et d'assurance-maladie).

Il convient de souligner que des rajustements pour certains pourboires non déclarés sont apportés aux repères pour plusieurs industries :

- Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes (SCIAN 711);
- Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries (SCIAN 713);
- Services d'hébergement (SCIAN 721);
- Services de restauration et débits de boissons (SCIAN 722).

Les rajustements pour les pourboires sont effectués sur la base des ventes par les industries de boissons alcoolisées, des repas des restaurants à service complet (on présume qu'aucun pourboire n'est versé pour la restauration rapide) et de l'hébergement. On procède à certaines imputations additionnelles plus limitées pour les pourboires dans le cas des industries des services de soins personnels (salons de coiffure pour hommes et salons de beauté, etc.) et celle du transport ferroviaire (pour les porteurs de bagages).

Il convient aussi de souligner que, dans le MRH, les gains horaires moyens sont calculés comme les salaires et traitements divisés par le total des heures travaillées. Étant donné que les pourboires et les congés payés (congés de maladie, vacances, etc.) sont inclus dans les salaires et traitements, les gains horaires comprennent une prime implicite en sus du salaire proprement dit, dans les deux cas.

## A.2 Recensement de la population

Le recensement de la population produit des données exhaustives sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des Canadiens. Des données détaillées sont recueillies auprès d'un ménage sur cinq. Compte tenu de l'importance de l'échantillon, le recensement constitue la source la plus fiable de données sur la répartition des professions. De ce fait, les données du Recensement de 2001 ont servi principalement à répartir les totaux des emplois d'employés, des heures travaillées et des salaires et traitements du SCENC entre les professions selon l'âge et le sexe, et entre les immigrants et les non-immigrants.

Les données servant à ces calculs sont fondées sur des répartitions des professions pour les personnes qui ont tiré un revenu d'emploi pendant l'année de référence du recensement (dans ce cas 2000). Les travailleurs autonomes sont exclus des calculs.

L'échantillon a été ventilé entre le temps partiel et le temps plein, selon que les semaines travaillées de l'année de référence l'ont été principalement à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Il convient de souligner que le groupe d'industries et la profession ont trait au principal emploi occupé au cours de la semaine de référence (défini comme l'emploi pour lequel le plus grand nombre d'heures ont été travaillées) ou, dans le cas des chômeurs, l'emploi principal occupé depuis le début de l'année de référence (défini comme celui pour lequel le plus grand nombre de semaines ont été travaillées).

Les totalisations de la présente étude repose sur la classification des professions comprise dans la CTP de 1991.

### **A.3 Enquête sur la population active**

L'Enquête sur la population active (EPA) est effectuée sur une base mensuelle auprès d'environ 53 500 ménages, ce qui donne lieu à un échantillon d'environ 100 000 personnes âgées de 15 ans et plus. L'EPA recueille des données de base sur l'activité sur le marché du travail, y compris l'industrie et la profession pour la semaine de référence de l'enquête (habituellement la semaine suivant le 15 du mois), tant pour les employés que pour les travailleurs autonomes. Elle n'englobe pas les territoires, le personnel militaire ou les fonctionnaires en poste à l'étranger, ni les personnes résidant dans des réserves indiennes. Les données sur l'industrie sont fondées sur le SCIAN, tandis que les données sur les professions reposent sur la CTP de 1991.

L'EPA sert à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, selon la profession, l'âge et le sexe pour chaque groupe d'industries du MRH. Comme il est mentionné précédemment, l'EPA est utilisée dans le cadre du SCENC pour établir le nombre total d'emplois.

### **A.4 Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail**

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) est menée sur une base mensuelle. Elle permet de recueillir des données sur le nombre d'emplois d'employés et sur la rémunération basées sur un échantillon d'établissements au Canada.

Étant donné que dans cette enquête, les établissements sont codés selon l'industrie par l'entremise du Registre des entreprises, il s'agit d'une source fiable de données actuelles sur la répartition des emplois d'employés et de la rémunération entre les industries. Les données administratives sont complétées par les données de l'Enquête sur la rémunération auprès des entreprises, qui se tient sur une base mensuelle auprès de 11 000 entreprises. Cette enquête recueille des données sur l'emploi, les gains et les heures rémunérées ou habituelles, selon que les travailleurs sont rémunérés à l'heure, salariés ou rémunérés d'une autre façon.

Les données de l'EERH sur la base du SCIAN sont disponibles rétroactivement à 1991. Les données sur le nombre d'emplois, les heures payées et les gains sont utilisées ici pour supprimer les maisons de chambres et pensions de famille des totaux du SCENC et pour élaborer les séries chronologiques sur l'hébergement. Comme il est mentionné précédemment, l'EERH est aussi utilisée de façon exhaustive dans le cadre du SCENC pour déterminer la répartition des emplois d'employés entre les industries.

## Annexe B : Méthodologie

La méthodologie de base comporte essentiellement six étapes :

- 1) utilisation des totaux établis dans le SCENC pour les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements;
- 2) à partir de données du SCENC, répartition supplémentaire de ces totaux selon les emplois à temps plein et à temps partiel;
- 3) répartition des totaux du SCENC pour 2000 entre les professions, l'âge et le sexe, et le statut d'immigrant, selon les données du recensement;
- 4) élaboration de séries chronologiques à partir de ces repères, sur la base des mouvements dans les séries correspondantes découlant de l'EPA ;
- 5) lissage des séries chronologiques pour les professions de l'EPA, tout en conservant les totaux pour les groupes d'industries;
- 6) rajustement final limité des valeurs de données. Cette étape complète les estimations de l'emploi total pour le MRH.

Ce qui suit décrit la méthodologie et les hypothèses implicites de façon plus détaillée.

### Étape 1 : Totaux repères

Les totaux des emplois, des heures travaillées, du revenu du travail et des salaires et traitements pour les groupes d'industries, y compris les détails selon la catégorie de travailleurs (employé ou travailleur autonome), à temps plein et à temps partiel proviennent de la base des CCP qui repose sur les principes établis dans le SCENC.

Toutefois, ces données ne répondaient pas exactement à nos exigences, et un certain nombre de rajustements ont été nécessaires. De façon plus particulière :

- 1) La composante du travail du revenu mixte d'un travail autonome est imputée en multipliant les heures travaillées par les travailleurs autonomes par le revenu du travail horaire moyen par emploi. Cette méthode repose sur le principe que les travailleurs autonomes et les employés rémunérés gagnent en moyenne le même salaire.
- 2) Les données sur les emplois du SCENC suivent la version du SCIAN propre au SCENC, qui représente simplement une agrégation spéciale définissant les industries au niveau de travail dans les tableaux d'entrées-sorties. À ce niveau, des détails sont disponibles uniquement pour deux composantes des services d'hébergement, hébergement des voyageurs (SCIAN 7211) et parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs, ainsi que maisons de chambres et pensions de famille (SCIAN 7212 + SCIAN 7213). L'inclusion des maisons de chambres et pensions de famille fait en sorte qu'il faut procéder à un rajustement pour les supprimer. Pour ce faire, on utilise les détails de l'EERH sur la proportion des emplois, des heures et des gains globaux de l'industrie. Ces proportions servent à corriger les emplois d'employés et les emplois de travailleurs autonomes.

### Étape 2 : Répartition des données du SCENC selon les emplois à temps plein et à temps partiel

Les données de la base de données des CCP du SCENC sont utilisées afin de répartir les emplois, les heures travaillées et le revenu selon les emplois à temps plein et à temps partiel.

### Étape 3 : Répartition des totaux de l'industrie selon la profession

Les meilleures données sur la répartition par profession des emplois proviennent du recensement. L'Étape 3 prévoit l'utilisation de cette source pour distribuer les totaux du SCENC selon la profession, l'âge, le sexe, et le statut d'immigrant.

Dans ce cas, la discussion porte uniquement sur les emplois d'employés, les détails sur les professions n'étant pas disponibles pour les travailleurs autonomes. Le recensement de la population a servi à répartir les totaux des groupes d'industries établis dans le cadre de la seconde étape pour l'année 2000 (c.-à-d. l'année de référence du Recensement de 2001).

Pour élaborer des facteurs de répartition selon la profession des totaux des groupes d'industries, des totalisations spéciales du recensement ont été effectuées, afin d'identifier les personnes des industries liées au tourisme qui ont eu un revenu d'emploi au cours de l'année de référence et qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les personnes choisies ont été regroupées selon leur industrie et selon qu'elles travaillaient principalement à temps plein ou à temps partiel au cours de l'année de référence. Pour chacun de ces groupes, la répartition de l'échantillon (pondéré) selon la profession a été déterminée, de même que la répartition du nombre total d'heures travaillées et du revenu tiré de salaires et traitements.

Le facteur de répartition des heures travaillées selon la profession est fondé sur la répartition des heures totales (nombre d'emplois multiplié par le nombre moyen d'heures travaillées) pour les professions à l'intérieur de chaque groupe d'industries.

Le facteur de répartition des salaires et traitements selon la profession est fondé sur la répartition des salaires et traitements totaux (emplois multipliés par les heures travaillées multipliés par les gains horaires) entre les professions de chaque groupe d'industries.

#### **Étape 4 : Élaboration des séries chronologiques sur les professions**

L'Étape 4 nécessite l'utilisation des séries de moyennes annuelles correspondantes de l'EPA selon la profession, l'âge et le sexe, pour élaborer une série chronologique. Les données sur le statut d'immigrant ne sont pas disponibles dans l'EPA et, par conséquent, la répartition en pourcentage de l'année de référence du recensement (2000) a été conservée pour toutes les années. Les données de l'EPA selon la profession et l'industrie correspondent à celles utilisées dans le recensement, ce qui facilite le processus. Les données de l'EPA ont été rajustées en fonction des niveaux du recensement pour maintenir les taux de croissance d'une année à l'autre.

#### **Étapes 5 et 6 : Lissage des données de l'EPA et rajustements manuels**

L'Étape 5 prévoit le lissage (à partir d'une moyenne mobile sur quatre ans), en vue de réduire la volatilité des séries chronologiques sur les professions de l'EPA. On l'a fait de façon à préserver les totaux globaux pour les groupes d'industries (du SCENC) et les répartitions selon la profession (du Recensement de 2000), étant donné que ces repères constituent des contraintes qui doivent être respectées.

Une moyenne mobile simple est appliquée aux indicateurs (comme il est indiqué à l'Étape 3) servant à élaborer les séries chronologiques sur les emplois, les heures travaillées et les salaires et traitements, à temps plein et à temps partiel, selon la profession et pour chaque industrie. On a établi qu'une moyenne mobile sur quatre ans produirait des meilleurs résultats globalement du point de vue de la vraisemblance et de l'uniformité et réduirait la volatilité ainsi que la nécessité de rajustements manuels.

La dernière étape de l'élaboration des estimations totales par industrie comporte des interventions manuelles dans les cas où les séries lissées semblent ne pas correspondre, ou sont de toute évidence incohérentes par rapport aux heures travaillées ou aux salaires et traitements, ou encore produisent des mouvements erratiques dans les heures moyennes annuelles ou les gains horaires moyens implicites. Les résultats de l'étude de faisabilité montrent que le lissage et les interventions manuelles ont peu d'effets sur la tendance générale des répartitions selon la profession. Toutefois, ils réduisent de façon notable la volatilité des taux de croissance d'une année à l'autre. Environ 1 % des cellules de données ont été rajustées après le lissage.

## Annexe C : Industries du tourisme dans le MRH

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002<sup>15</sup>

### 1. Transport

#### Transport aérien

- 4811 – Transport aérien régulier
- 4812 – Transport aérien non régulier

#### Toutes les autres industries du transport

- 4821 – Transport ferroviaire
- 4831 – Transport hauturier, côtier et sur les Grands Lacs
- 4832 – Transport sur les eaux intérieures
- 4851 – Services urbains de transport en commun
- 4852 – Transport interurbain et rural par autocar
- 4853 – Services de taxi et de limousine
- 4854 – Transport scolaire et transport d'employés par autobus
- 4855 – Services d'autobus nolisés
- 4859 – Autres services de transport en commun et de transport terrestre de voyageurs
- 4871 – Transport terrestre de tourisme et d'agrément
- 4872 – Transport par eau de tourisme et d'agrément
- 4879 – Autres services de transport de tourisme et d'agrément
- 5321 – Location et location à bail de matériel automobile

### 2. Hébergement

- 7211 – Hébergement des voyageurs
- 7212 – Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs

### 3. Restauration

- 7221 – Restaurants à service complet
- 7222 – Établissements de restauration à service restreint
- 7224 – Débits de boisson (alcoolisées)

### 4. Loisirs et divertissements

- 51213 – Présentation de films et de vidéos
- 7111 – Compagnies d'arts d'interprétation
- 7112 – Sports-spectacles
- 7115 – Artistes, auteurs et interprètes indépendants
- 7121 – Établissements du patrimoine
- 7131 – Parcs d'attractions et salles de jeux électroniques
- 7132 – Jeux de hasard et loteries
- 7139 – Autres services de divertissement et de loisirs

### 5. Services de voyages

- 5615 – Services de préparation de voyages et de réservation

---

15. Le SCIAN 2002 remplace le SCIAN 1997 à partir de 2002. Les industries touristiques n'ont pas été touchées par ce changement. Les secteurs de l'information et de la technologie sont à la base du changement apporté.

**Annexe D : Professions liées au tourisme dans le MRH**

Classification type des professions (CTP) de 1991

<b>Type de professions</b>	<b>CTP de 1991</b>
<b>Hébergement</b>	
Directeurs/directrices de l'hébergement	A222
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Réceptionnistes d'hôtel	G715
Nettoyeurs/nettoyeuses	G931
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Serveurs/serveuses au comptoir et préparateurs/ préparatrices d'aliments dans les services alimentaires	G961
Toutes les autres professions de l'hébergement	
<b>Transport aérien</b>	
Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/ instructrices de pilotage du transport aérien	C171
Commissaires et agents/agentes de bord	G712
Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens	G713
Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs	H415
Agents/agentes de piste dans le transport aérien	H737
Toutes les autres professions du transport aérien	
<b>Toutes les autres industries du transport</b>	
Directeurs/directrices des transports	A373
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis- vendeuses, vente au détail	G211
Réparateurs/réparatrices de wagons	H414
Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles	H421
Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et d'autres matériel de transport en commun	H712
Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	H713
Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage	H721
Chefs de train et serre-freins	H722
Ouvriers/ouvrières à l'entretien de la voie ferrée	H732

**Annexe D : Professions liées au tourisme dans le MRH - fin**

<b>Type de professions</b>	<b>CTP de 1991</b>
<b>Restauration</b>	
Directeurs/directrices de la restauration et des services d'alimentation	A221
Superviseurs/superviseuses des services alimentaires	G012
Caissiers/caissières	G311
Chefs	G411
Cuisiniers/cuisinières	G412
Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse	G511
Barmans/barmaids	G512
Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons	G513
Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	G942
Serveurs/serveuses au comptoir et préparateurs/préparatrices d'aliments dans les services alimentaires	G961
Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses	H714
Toutes les autres professions des services de restauration	
<b>Loisirs et divertissements</b>	
Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	A141
Directeurs/directrices des programmes et des services de sports et de loisirs	A343
Instructeurs/institutrices et responsables des programmes de sports et de loisirs	F154
Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail	G211
Caissiers/caissières	G311
Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	G631
Préposés/préposées dans les amusements, les sports et les loisirs	G731
Concierges et concierges d'immeubles	G933
Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	I212
Toutes les autres professions des loisirs et spectacles	
<b>Services de voyages</b>	
Directeurs/directrices de la vente au détail	A211
Conseillers/conseillères en voyages	G711
Toutes les autres professions des services d'agents de voyage	

## Annexe E : Sommaire des tableaux

La structure des tableaux du MRH est décrite de façon détaillée ci-dessous.

Des tableaux sont disponibles pour chacun des cinq groupes d'industries touristiques (voir l'Annexe C) incluses dans le MRH, ainsi que pour l'ensemble des industries. De plus, des données détaillées sont disponibles pour l'industrie du transport aérien ainsi que pour toutes les autres industries auxiliaires du groupe du transport.

L'emploi total, les heures travaillées et les salaires et traitements sont disponibles pour chaque groupe d'industries. Les variables calculées, telles que la moyenne annuelle des heures travaillées, la moyenne annuelle des salaires et traitements et le salaire horaire moyen sont aussi comprises.

Ces variables sont réparties entre les catégories suivantes :

- a. Femmes à temps plein
- b. Femmes à temps partiel
- c. Hommes à temps plein
- d. Hommes à temps partiel
- e. Total pour les hommes
- f. Total pour les femmes
- g. Total à temps plein
- h. Total à temps partiel
- i. Total

Chacune des catégories précédentes est répartie en fonction des détails sur les professions (voir l'Annexe D).

Les catégories « e » à « h » sont partagées entre les immigrants et les non-immigrants, tandis que la catégorie « i » est par la suite divisée en quatre catégories d'âge :

- 15 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 ans et plus

Il convient de souligner qu'aux fins de publication, les cellules de donnée des tableaux du MRH sont supprimées lorsque l'estimation du nombre d'emplois est inférieure à vingt. Sous ce seuil, les données ne sont pas jugées assez fiables pour être publiées.

Les tableaux relatifs à l'emploi annuel dans les industries du tourisme sont maintenant disponibles sur demande. Les tableaux sur l'emploi annuel directement attribuable au tourisme (c.-à-d. l'emploi généré par le tourisme) et les données trimestrielles ont été interrompues pour le moment. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec l'agent d'information au 613-951-3640; (iead-info-dcrd@statcan.ca), Division des comptes des revenus et dépenses de Statistique Canada.

## Glossaire des termes

**Biens et services touristiques** : Les biens et services touristiques sont ceux pour lesquels une part significative de leur demande totale au Canada provient des visiteurs ou, pour lesquels les dépenses inscrites au budget des visiteurs prennent une place significative.

**Compte satellite** : Système de comptabilité qui suit les principes de base du Système des comptes économiques nationaux, mais qui comporte une capacité analytique élargie pour certains domaines de préoccupation économique ou sociale, sans surcharger ou interrompre le système central. Les comptes satellites sont liés au cadre central des comptes nationaux et, par leur entremise, à l'ensemble principal des statistiques économiques intégrées.

**Compte satellite du tourisme** : Le Compte satellite du tourisme est un cadre comptable, fondé sur la structure du Système de comptabilité nationale, qui sert à définir le tourisme, à compiler et intégrer les statistiques du tourisme, à mesurer leur importance dans l'économie, et permettre une comparaison entre le tourisme et les autres industries dans l'ensemble de l'économie.

**Demande touristique** : La demande touristique comprend les dépenses effectuées par les visiteurs canadiens et non-résidents au titre des biens et services produits au Canada. Elle correspond à la somme de la demande touristique intérieure et des exportations attribuables au tourisme.

**Emploi** : Un emploi est défini comme un contrat explicite ou implicite entre une personne et une unité institutionnelle, en vue d'exécuter un travail donné en échange d'une rémunération, pour une durée définie ou jusqu'à nouvel ordre. L'unité institutionnelle peut être le propriétaire d'une entreprise non constituée en société. Dans ce cas, la personne est décrite comme étant un travailleur autonome et touche un revenu mixte. Le nombre d'emplois dépasse le nombre de personnes occupées en fonction du nombre de deuxième, troisième, etc. emploi occupé par une personne.

**Emploi à temps partiel** : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement moins de 30 heures par semaine.

**Emploi à temps plein** : Emploi pour lequel une personne travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine.

**L'emploi équivalent plein temps** : Nombre d'emplois équivalents plein temps.

**Emploi principal** : Emploi comptant le plus grand nombre d'heures travaillées.

**Emplois d'employés** : Tous les emplois pour lesquels la personne occupée tire une rémunération pour les services rendus et pour lesquels l'employeur doit remplir un formulaire T-4 de Revenu Canada. Les emplois pour lesquels les travailleurs sont rémunérés au moyen de pourboires ou de commissions sont inclus. Les travailleurs autonomes propriétaires d'entreprises non constituées en société et les travailleurs familiaux non rémunérés ne sont pas inclus.

**Emplois équivalents plein temps (E.T.P.)** : Nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à temps plein. Il peut aussi s'agir d'années de travail en équivalents temps plein. Il s'agit d'une façon moins précise d'exprimer le facteur travail du point de vue du total des heures travaillées.

**Emplois générés par le tourisme** : Emplois qui peuvent être directement attribuables à la demande touristique.

**Emplois lié au tourisme** : Nombre d'emplois dans des industries touristiques et non touristiques qui peuvent être directement attribués à la demande touristique. Dans le cas de cette mesure, une personne travaillant 10 heures par semaine durant toute l'année a la même importance qu'une autre travaillant 50 heures par semaine durant la même période. On parle aussi « d'emplois générés par le tourisme ».

**Emplois de travailleurs autonomes :** Comprend les travailleurs propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leur ménage qui travaillent sans salaire ni traitement (p. ex., les travailleurs familiaux non rémunérés).

**Heures travaillées :** Heures réellement travaillées au cours des périodes normales de travail, y compris les heures supplémentaires, mais en excluant les congés rémunérés (p. ex, vacances, congés de maladie).

**Immigrant :** Dans la présente étude, un immigrant est défini comme une personne née à l'extérieur du Canada.

**Industrie :** Une industrie est un groupe d'établissements se livrant à des activités économiques identiques ou similaires.

**Industries touristiques :** Les industries touristiques sont celles qui, en l'absence de tourisme, cesseraient d'exister ou continueraient d'exister mais à un niveau d'activité sensiblement réduit. Certaines de ces industries peuvent être touchées indirectement par l'absence du tourisme. Par exemple, l'absence du tourisme nuirait à l'industrie du transport aérien et indirectement, toucherait l'industrie de la restauration.

**Non-immigrant :** Dans la présente étude, un non-immigrant est une personne née au Canada.

**Population active :** Population civile ne vivant pas en établissement âgée de 15 ans et plus qui est occupée ou en chômage.

**Produit intérieur brut (PIB) :** Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée. Le PIB peut être calculé de trois façons, soit comme la somme des revenus gagnés dans la production courante (approche des revenus), la somme des ventes finales de la production courante (approche des dépenses) ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante (approche de la valeur ajoutée). Il peut être évalué au prix de base ou aux prix du marché.

**Profession :** Ensemble d'emplois suffisamment similaires du point de vue du travail effectué (tâches, fonctions et responsabilités) pour être regroupés sous un titre commun aux fins de la classification.

**Revenu du travail :** Il s'agit du total des gains perçus par les employés sous forme de salaires et traitements ainsi que de revenus supplémentaires du travail (p. ex., les cotisations des employeurs aux régimes de retraite, aux fonds de pension, aux fonds de l'assurance-emploi et à la caisse d'indemnisation des accidentés du travail).

**Revenu mixte :** Le revenu mixte est un solde comptable dans les comptes des industries des comptes d'entrées-sorties qui représente le rendement du travail autonome et du capital de l'entreprise non constituée en société. Le revenu mixte se compose des gains des propriétaires d'entreprises non constituées en société (entreprises à propriétaire unique et partenariats) tels les détaillants et les sociétés d'experts-conseils, les gains des praticiens professionnels autonomes tels les avocats et les dentistes, le revenu net (après déduction des dépenses) de loyers des propriétaires de biens immobiliers et le revenu agricole comptable net des exploitants agricoles.

**Revenu supplémentaire du travail :** Il s'agit des dépenses des employeurs qui figurent dans leur compte de main-d'oeuvre à titre de rémunération des salariés. Elles comprennent les cotisations à l'assurance-emploi, aux régimes de retraite privés et publics ainsi que (à compter de 1990), les allocations de retraite.

**Salaires et traitements :** Les salaires et traitements comprennent la rémunération en espèces et les paiements en nature (p. ex., le gîte et le couvert) versés aux personnes touchant un salaire ou un traitement employés dans les établissements du secteur privé et du secteur public ainsi que dans les institutions sans but lucratif au Canada, y compris les domestiques et les gardiennes d'enfants. Les autres formes de rémunération incluses ici comprennent les commissions, les primes, les pourboires, les jetons de présence, les allocations imposables ainsi que la valeur des options sur actions des sociétés. Les primes, les commissions et les salaires rétroactifs sont

inscrits durant la période où ils ont été versés plutôt que durant celle où ils ont été gagnés. Les salaires et traitements sont enregistrés sur une base brute, avant les retenues aux fins de l'impôt, des régimes d'assurance-emploi et des régimes de pensions des secteurs privé et public.

**Système des comptes économiques nationaux (SCEN) :** Le Système des comptes économiques nationaux (SCEN) se compose d'une série cohérente, uniforme et intégrée de comptes macro-économiques, de comptes de patrimoine et de tableaux qui s'appuient sur un ensemble de concepts, définitions, nomenclatures et règles de comptabilisation approuvés sur le plan international. Dans ses grandes lignes, le Système des comptes économiques nationaux du Canada (SCENC) s'apparente étroitement aux normes internationales décrites dans la publication des Nations Unies intitulée *Système de comptabilité nationale*, 1993.

**Total des heures travaillées :** Nombre agrégé d'heures réellement travaillées au cours de l'année dans des emplois d'employés et des emplois de travailleurs autonomes.

**Tourisme :** La définition est adaptée selon celle adoptée par l'Organisation mondiale du tourisme et la Commission statistique des Nations Unies, et se lit comme suit : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

**Travailleur occupant plus d'un emploi :** Personne qui travaille à plus d'un emploi au cours de la période de référence.

**Visiteurs :** Les personnes entreprenant des activités du tourisme tel que défini plus haut. Il s'agit de touristes (ceux qui passent une nuit ou plus dans le lieu visité), et de visiteurs d'un jour. Au Canada, le terme « touriste » se rapporte à tous les visiteurs peu importe si ces derniers passent un jour, ou une nuit et plus dans le lieu visité.

## Bibliographie

- Barber-Dueck, Conrad et Demi Kotsovos. *Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no. 40, no. 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, juin 2003.
- Cañada, Agustín, J. Prado et R. Roig, "The measurement of employment in tourism – Spain," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et d'emplois d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, *Système de comptabilité nationale, 1993*. Commission des Communautés européennes, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques, Nations Unies et Banque mondiale, Bruxelles, Luxembourg, New York, Paris, Washington, D.C., 1993.
- Commission de communautés européennes Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du tourisme, Division de la statistique des Nations Unies. *Compte satellite du Tourisme – Recommandations concernant le cadre conceptuel*. Organisation de coopération et de développement économiques, Commission de communautés européennes, Organisation mondiale du tourisme, mai 2001.
- Hoekstra, Rutger, "Labour in the Dutch TSA," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et d'emplois d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- Kotsovos, Demi. *Compte satellite du tourisme du Canada, 2002*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no. 58, no. 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, octobre 2007.
- Laimer, Peter et Petra Öhlböck, "A TSA-Employment Module for Austria," présenté au Séminaire sur le tourisme, l'économie et l'emploi organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Ministère fédéral de l'économie et d'emplois d'Autriche. Vienne, le 14 décembre 2004.
- Mohan, M., G. Gislason, et B. McGowan., *Tourism-related employment: 1998 update*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, novembre 1998.
- Organisation de coopération et de développement économiques, *Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE, Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, juillet 2000.
- Statistique Canada, 1997 - . *Aviation civile canadienne*, produit no. 51-206 au catalogue de Statistique Canada, Annuel.
- \_\_\_\_\_, *Guide du compte satellite du tourisme du Canada*, Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no. 52, no. 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, décembre 2007
- \_\_\_\_\_, 1997 - . *Indicateurs nationaux du tourisme*. produit no. 13-009 au catalogue de Statistique Canada, Trimestriel.
- \_\_\_\_\_, 1997 - . *Information sur la population active*, produit no. 71-001 au catalogue de Statistique Canada, Mensuel.
- \_\_\_\_\_, *Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005*. Division des comptes des revenus et dépenses, série technique no. 55, no. 13-604 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, mars 2007.
- Wright, Jennifer. *Emploi relié au secteur touristique total au Canada : mise à jour 2006*, Conseil canadien des ressources humaines en tourisme, Ottawa, 2007.

## Série technique

Les articles publiés dans *Comptes des revenus et dépenses, série technique* (13-604) fournissent des renseignements d'arrière-plan ainsi que des analyses en profondeur de certaines données qui sont diffusées dans l'un ou l'autre des comptes suivants : Comptes des revenus et dépenses, Comptes économiques provinciaux, Comptes des flux financiers, Comptes du bilan national, revenu du travail et les indicateurs nationaux du tourisme. Une liste de ces articles figure plus bas. Ces articles sont accessibles via notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca), en téléphonant au (613) 951-3810, par courriel à [jead-info-dcrd@statcan.ca](mailto:jead-info-dcrd@statcan.ca) ou par écrit à DCRD, Statistique Canada, 21<sup>e</sup> étage, édifice R.H. Coats, 100, promenade du Pré Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

1. «Les indices de prix Laspeyres, Paasche et en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1988.
2. «Document technique sur le traitement de la production de céréales dans les comptes trimestriels des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
3. «Révision des données de la période 1985-1988 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1989.
4. «Incorporation dans les comptes des revenus et dépenses d'une décomposition de (investissement en machines et matériel)», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1989.
5. «Les nouvelles estimations provinciales de la demande intérieure finale en prix constants», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1989.
6. «Produit intérieur brut en termes réels : sensibilité au choix de l'année de base», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1990.
7. «Révisions des données de la période 1986-1969 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
8. «Les indices de volume dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1990.
9. «Un nouvel indicateur des tendances de l'inflation par les salaires», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, septembre 1989.
10. «Tendances récentes des salaires», tiré à part de *L'Emploi et le revenu en perspective*, hiver 1990.
11. «Le système de comptabilité nationale du Canada et le système de comptabilité nationale des Nations Unies», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
12. «La répartition des impôts indirects et des subventions aux composantes de la dépense finale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1990.
13. «Le traitement de la TPS dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
14. «L'introduction des indices de volume en chaîne dans les comptes des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1991.
15. «Révisions des données de la période 1987-1990 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1991.

16. «Estimations en volume du commerce international des services commerciaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1991.
17. «Le défi de la mesure dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
18. «Étude sur le flux des services de consommation générés par le stock de biens de consommation», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1991.
19. «La valeur du travail ménager au Canada. 1986», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1992.
20. «Révisions des données de la période 1988-1991 dans les comptes nationaux des revenus et dépenses», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles. 1980-1991.
21. «Achats outre-frontière - Tendances et mesure», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1992.
22. «Comment lire» les statistiques produites par le gouvernement : un guide pratique», tiré à part de *Options Politiques*, vol. 14, n° 3, avril 1993.
23. «L'Actualité des comptes des revenus et dépenses trimestriels : une comparaison à l'échelle internationale», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1993.
24. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1989 à 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
25. «Comparaisons internationales des quantités et des prix: parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, Canada et États-Unis», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1981-1992.
26. «La ventilation par secteur du PIB au coût des facteurs», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1993
27. «La valeur du travail ménager au Canada, 1992», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 1993.
28. «Évaluation de la dimension de l'économie souterraine : le point de vue de Statistique Canada», tiré à part de *L'Observateur économique canadien*, mai 1994.
29. «Comptes nationaux des revenus et dépenses : Estimations révisées pour la période de 1990 à 1993», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 1994.
30. «Rapport d'étape : élément environnemental des comptes nationaux du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, estimations annuelles, 1982-1993.
31. «Le Compte satellite du tourisme», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, deuxième trimestre 1994.
32. «Le système international de comptabilité nationale de 1993 : son application au Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*. troisième trimestre 1994.
33. «La révision de 1995 des Comptes économiques et financiers nationaux», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.

34. «Une introduction aux produits financiers dérivés», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, premier trimestre 1995.
35. «L'effet du changement d'année de base sur le PIB», tiré à part de *Comptes économiques et financiers nationaux*, deuxième trimestre 1996.
36. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada : mise à jour jusqu'à 1998», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 1999.
37. «Capitalisation des logiciels dans la comptabilité nationale», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2002.
38. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1996», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, avril 2002.
39. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, premier trimestre 2002.
40. «Compte satellite provincial et territorial du tourisme pour le Canada, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, juin 2003.
41. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 1998», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2003.
42. «Méthodologie de l'indice de volume en chaîne Fisher», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
43. «Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques : 1981 - 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2003.
44. «Les révisions de 1997 à 2003 des Indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
45. «Étude des révisions des données des indicateurs nationaux du tourisme», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2004.
46. «Comptes économiques provinciaux et territoriaux», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, novembre 2004.
47. «Révisions des Indicateurs du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, janvier 2005.
48. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2000», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2005.
49. «Tendances sur le plan de l'épargne et du prêt net dans les comptes nationaux», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, troisième trimestre 2005.
50. «Tendances récentes du financement des sociétés : constatations provenant du Système de comptabilité nationale du Canada», tiré à part de *Comptes nationaux des revenus et dépenses*, quatrième trimestre 2005.

51. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, 1997-2002.», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2006.
52. «Guide du compte satellite du tourisme du Canada», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, décembre 2007.
53. «Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles, États-Unis et Canada, 1992-2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.
54. «Tendances récentes de la production et de l'emploi», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, février 2007.
55. «Module sur les ressources humaines du compte satellite du tourisme, mise à jour jusqu'en 2005», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, mars 2007.
57. «Recettes des administrations publiques attribuables au tourisme, 2000 à 2006», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, septembre 2007.
58. «Compte satellite du tourisme du Canada, 2002», *Comptes nationaux des revenus et dépenses série technique*, octobre 2007.